
Certificat d'aptitude à la pofession de sage-femme de première classe.

Numéro d'inventaire : 1998.04158

Auteur(s) : Georgette Alphonsine Gouin

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Paris)

Imprimeur : Grandremy et Henon (Paris)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1889

Description : Feuille de parchemin jaunie, tachée et froissée. Texte imprimé dans un cadre de filet noir. Mentions manuscrites et timbres à l'encre noire et à l'encre bleue. Au verso, divers mentions manuscrites et timbres.

Mesures : hauteur : 296 mm ; largeur : 410 mm

Notes : Certificat d'aptitude à la pofession de sage-femme de première classe, délivré à Georgette Gouin le 12 juin 1889. En-tête et timbre de la Faculté de médecine de Paris. Les différents visas au recto indiquent qu'elle a exercé à Compiègne puis à Paris.

Mots-clés : Diplômes professionnels

Médecine, pharmacie

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux : Paris, Paris

400. — No 121. R. 19

ACADÉMIE DE PARIS. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

CERTIFICAT D'APTITUDE

A LA PROFESSION DE SAGE-FEMME DE PREMIÈRE CLASSE

Nous, Professeurs de la Faculté de Paris,
En exécution de la loi du 19 ventôse an xi et du décret du 22 août 1854, et conformément aux règlements du 20 prairial an xi et du 23 décembre 1854 ;
Vu le procès-verbal, clos le *12 juin 1889*, des séances du jury d'examen institué près l'école de la Maternité de Paris par le règlement ministériel du 8 novembre 1810, titre VI, chapitre Ier, procès-verbal constatant que la d^{lle} *Georgette Alphonsine*, née le *12 juillet 1869* à *Châteaudun*, département d'*Eure-et-Loir*, est pourvue des connaissances exigibles pour l'exercice de la profession de sage-femme ;
Vu la décision rendue le 11 août 1857 par le Ministre de l'Instruction publique en faveur des élèves de ladite école,
Avec déclaré la d^{lle} *Georgette* digne du certificat d'aptitude de sage-femme de première classe.

Fait à Paris, le *12 juin* 1889

Vu : LE DOYEN, *L. Moussey* LE PROFESSEUR DÉLÉGUÉ, *H. Bailly* LE SECRÉTAIRE, *Th. J.*

Nous, Vice-Recteur de l'Académie de Paris, après nous être assuré de la capacité et de la bonne conduite de l'aspirante, ratifions, par délégation de M. le Ministre de l'Instruction publique, le présent certificat d'aptitude à la profession de sage-femme de première classe, que nous délivrons à la d^{lle} *Georgette* pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait au chef-lieu et sous le sceau de l'Académie, le *12 juin* 1889

Signature de l'Impétrante, *G. Georgette*

Th. J.

Paris. — Imp. Grandsire et Lefèvre, 25, quai de la Rapée.